

07 mai 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 mai 2004

Ville ou Commune victime de faits de guerre

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal portant création d'un diplôme d'honneur de "Ville ou Commune, victime de faits de guerre 1940-1945", assorti d'un ruban commémoratif.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal portant création d'un diplôme d'honneur de "Ville ou Commune, victime de faits de guerre 1940-1945", assorti d'un ruban commémoratif.

Ce projet pose un geste symbolique dans le cadre des cérémonies commémoratives du 60e anniversaire de la Libération de la Belgique, en octroyant un diplôme d'honneur, assorti d'un ruban commémoratif, aux villes ou communes ayant le plus souffert durant la seconde guerre mondiale. Ces diplômes et rubans sont attribués sur avis motivé de la commission d'experts désignés par le Ministre de la Défense, au sein du Centre d'études et de documentation guerre et sociétés contemporaines, du Service des victimes de la guerre de la Défense et de l'Institut des vétérans - Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe